

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Martine Meldem et consorts - Renforcer l'approche de genre et les enseignements thématiques  
l'égalité en général dans la formation pédagogique**

**1. PREAMBULE**

La minorité de la commission est composée de Mesdames les Députées Eliane Desarzens, Rebecca Joly, Martine Meldem, ainsi que de la soussignée, Aline Dupontet, rapportrice de minorité.

**2. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION**

Tous les détails sur les programmes de formation pour les étudiant-e-s de la Haute école pédagogique (HEP) et donc les futur-e-s enseignant-e-s de notre canton sont disponibles in extenso dans le rapport de majorité. Toutefois, il est possible de les résumer ainsi :

Formation de base	Bachelor en enseignement primaire (180 ETCS)	Module obligatoire (1.5 ETCS) : « Pédagogie interculturelle et genre »	
		Optionnel : Mémoire professionnel dans la thématique Genre	
	Master en enseignement secondaire I et MAS secondaire II	Module facultatif : « Accompagner et soutenir les transitions »	Séminaire à option : « Stéréotypes et genre en formation »
			Séminaire à option : « Les inégalités de genre : de la société à l'école »
		Module facultatif : « Altérités et intégrations »	Séminaire à option consacré à l'approche genre
		Module facultatif : « Systèmes éducatifs, organisation, acteurs, savoirs »	Séminaire à option : « Sociologie des inégalités de l'apprentissage »
		Optionnel : Mémoire professionnel dans la thématique Genre	

	Master en Enseignement spécialisé	Module à option : « Enjeux éthiques en enseignement spécialisé »	
		Module à option : « Différence, stigmat, inégalité »	
Formation continue (à choix)		Cours : « L'école de l'égalité : un matériel à découvrir »	
		Cours : « Vers l'égalité : transposer les enjeux liés à l'égalité en classe d'histoire, de géographie et de citoyenneté »	
		Journée de formation continue sur le thème de l'égalité en 2016 (prochaine en 2021)	

Donc l'approche du genre est loin d'être systématique et accessible pour les étudiant-e-s de la HEP ainsi que pour les professionnel-le-s en activité. En effet, le seul module obligatoire sur la thématique Genre et dont la dénomination en fait clairement mention se trouve dans la formation pour les enseignant-e-s se destinant à enseigner dans les classes primaires. Ceci uniquement depuis la révision du plan d'études en 2012 et il représente 1.875% de la formation totale obligatoire. Par ailleurs, les représentants des services présents lors de la séance de commission ont confirmé que les enseignant-e-s primaires formés avant 2012 n'avaient dans leur majorité aucune formation ou même sensibilisation sur cette thématique.

Pour le cursus menant à l'enseignement secondaire I ou II, il s'agit de séminaire à option dans des modules facultatifs. Et puisque les étudiant-e-s en Master n'ont pas suivi le Bachelor de la HEP mais un autre Bachelor dans une discipline différente qu'ils vont enseigner, il est possible que certain-e-s sortent diplômés de la HEP sans avoir jamais abordé la question de l'égalité et/ou du genre. De plus, il n'est pas exagéré de penser que seul-e-s les étudiant-e-s déjà sensibles ou sensibilisé-e-s à ces thématiques participent à ce type de cours à option.

Et en ce qui concerne l'enseignement spécialisé, la thématique n'est pas clairement définie comme un domaine pouvant être abordé dans le grand thème de l'inégalité.

Finalement, lorsqu'il est question de formation continue, il s'agit d'une participation totalement volontaire de la part de l'enseignant-e. La journée de formation continue a vu une centaine de participant-e-s ce qui montre un intérêt pour la thématique.

### 3. CONCLUSIONS

Bien que consciente des premières étapes faites à la HEP pour sensibiliser les futur-e-s enseignant-e-s sur la thématique Genre lors de leur cursus de formation, la minorité de la commission trouve un intérêt évident à la prise en considération du postulat.

En effet, la rédaction d'un rapport par le Conseil d'Etat avec tous les détails utiles (nombre de participant-e-s par cours, par sexe, par formation initiale, etc.) ainsi que les pistes de renforcement comme demandés par le postulat permettraient d'avoir une vue plus précise du chemin parcouru ainsi que du chemin encore à parcourir dans la formation des professionnel-le-s de l'enseignement dans le domaine du Genre. Ce d'autant plus que la Conseillère d'Etat a informé la commission qu'une certaine marge d'amélioration était évidemment possible, notamment à la manière de rendre plus attractive la formation continue en matière d'égalité. De même, il serait peut-être opportun de passer au caractère obligatoire de modules dans les plans d'études des Masters pour l'enseignement au secondaire I ou II. Ou si, le cas échéant, il serait préférable de se pencher sur d'autres mesures pour une meilleure formation des enseignant-e-s en place ou en devenir lorsqu'il s'agit de thématiser l'égalité à l'école.

Forte de ces constats de faiblesses, et également dans l'attente du prochain Plan stratégique de la HEP (transmis au Grand Conseil par le Conseil d'Etat le 12 juillet 2018), la minorité de la commission (4 voix contre 5) recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat. Il s'agit là aussi de soutenir les démarches volontaristes du Conseil d'Etat esquissées lors de la séance de commission.

Morges, le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

*La rapportrice :  
(Signé) Aline Dupontet*

**Annexe :**

- Présentation rédigée par l'Instance pour la promotion de l'égalité (ipé) à l'attention de la Commission cantonale de l'égalité (CCCE)